



La persévérance vers l'excellence!

Guide de fonctionnement

Saison 2011-2012

Groupe Aquatique Mille-Îles Nord

ENGAGEMENT DU NAGEUR ET DE SES PARENTS

Le Groupe Aquatique Mille-Îles Nord est un club de compétition en natation. Il est géré par un conseil d'administration composé de bénévoles et par des entraîneurs qualifiés. Le bon fonctionnement de GAMIN exige des règles de conduite et l'engagement de chacun.

Engagement du nageur :

Je, _____, m'engage, comme nageur du club GAMIN, à participer activement à la vie du club en m'entraînant avec sérieux, dynamisme et enthousiasme. Je serai présent à tous les entraînements sauf pour des raisons valables et je participerai à toutes les compétitions. Lors des entraînements, je m'engage à respecter les autres nageurs et entraîneurs. Je suis conscient et j'accepte à l'avance que toute violence physique ou verbale de ma part entraînera mon expulsion du club. Je serai ponctuel aux entraînements et aux compétitions. J'accepte la règle de participation minimale de 75% aux entraînements afin d'être inscrit aux festivals et championnats et la règle de port de l'équipement officiel lors des compétitions. J'ai pris connaissance du contenu du Guide de Fonctionnement et j'accepte les termes qui sont pertinents aux nageurs.

Signature du nageur

Date

Engagement des parents :

Je, _____, parent de _____ m'engage à supporter activement le club GAMIN, ses entraîneurs et mon enfant dans la pratique de ce sport. Je m'engage à payer, au moment déterminé par le conseil d'administration (CA), tous les frais et cotisations exigibles ainsi que tout arrérage pour achat de vêtements ou pour un déficit du fonds de compétition de mon enfant. J'accepte à l'avance les décisions du CA relativement au financement, à l'horaire et à l'emplacement des entraînements et des compétitions. Je m'engage à payer pour tout dommage causé par mon enfant aux locaux et installations utilisés par le club. **Dans la mesure du possible, je supporterai GAMIN en participant aux réunions convoquées par le club et en offrant mes services comme bénévole pour une ou plusieurs des activités organisés par le GAMIN durant la saison. Je participerai aussi activement aux activités de financement de GAMIN.** Je communiquerai avec ordre et respect avec les membres du CA et les entraîneurs. Pour mon enfant, j'accepte la règle de participation à un minimum de 75% des entraînements afin d'être éligible pour l'inscription aux festivals et championnats. J'ai pris connaissance du Guide de Fonctionnement ci-joint et j'en accepte les termes.

Signature d'un ou des parents

Date

Veillez remettre cette page complétée lors de l'inscription

Table des matières

Introduction	1
Historique	1
Mission du GAMIN	1
Coordonnées	2
Conseil d'administration 2010-2011	2
Entraîneur-chef	2
Assistants entraîneurs	3
Certifications	3
Consignes du nageur.....	3
Consignes des parents	4
Procédures disciplinaires	4
Tarifification et règlements.....	4
Tarification annuelle	5
Répartition des paiements.....	5
Cotisation d'entraînement.....	5
Affiliation ou enregistrement FNQ.....	5
Équipement.....	6
Frais d'inscription.....	6
Fonds de compétition.....	6
Surcharge aux frais d'inscription.....	6
Politique familiale	6
Transport, hébergement et repas	6
Changement de groupe	6
Chèque retourné par l'institution financière.....	6
Mode de paiement.....	6
Autofinancement et dépôt remboursable.....	7
Politique de remboursement	7
Inscriptions aux compétitions	7
Affiliation du club.....	7
Associations régionales	7
Ligue estivale de natation (Swim Team)	8

ANNEXE 1 – HORAIRE D'ENTRAÎNEMENT

Introduction

Le Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc. (*GAMIN*) est un organisme sans but lucratif, géré par des bénévoles et un entraîneur-chef rémunéré à temps plein et assisté par des adjoints à temps partiel. Sans le support et le travail des bénévoles, le club ne saurait exister.

Historique

Le Groupe Aquatique Mille-Îles-Nord a été fondé le 18 avril 1981 par le Club Optimiste Sainte-Thérèse sous le nom de : *Club de Natation Optimiste Sainte-Thérèse ou C.N.O.S.T.*

Il est devenu le Groupe Aquatique Mille-Îles-Nord en janvier 1991, suite à un concours lancé auprès des nageurs de l'équipe. Le but du concours était de trouver un nom plus représentatif puisque la clientèle venait des différentes villes de la M.R.C. Thérèse-de-Blainville.

Le jury « Le Club Optimiste de Sainte-Thérèse » a choisi le nom actuel, mieux connu sous l'abréviation GAMIN. Ce choix, nous le devons à Jean-Sébastien Quesnel. Ce nageur a fait un retour au sein du GAMIN dans le groupe des Maîtres-nageurs, niveau compétition, en septembre 2002.

En août 1992, le club reçoit une offre des autorités de la polyvalente : elle loue la piscine au club et celui-ci administre un programme complet de cours de natation, ce qui permet un excellent moyen d'autofinancement.

En 1995, 2 nageurs participent aux championnats canadiens juvéniles à Lethbridge en Alberta. Ces performances marquent le début de ce qui allait être une progression constante du club. Au printemps 2007, le GAMIN remporte pour la première fois le championnat de division de division 5 ce qui lui permet d'accéder à la division 4. En 2008-2009, le club a réussi à compter dans ses rangs un premier nageur national senior. Depuis, plusieurs autres nageurs ont obtenu leur standards canadiens et plusieurs autres devraient l'atteindre bientôt.

En mars 2009, l'équipe a officiellement déménagé dans un tout nouveau complexe, soit le Centre Récréoaquatique de Blainville, ce qui leur permet maintenant d'organiser des compétitions régionales et provinciales.

En 2010-2011, le GAMIN a célébré son 30^{ème} anniversaire. En plus de voir encore une fois de nombreux nageurs atteindre leur standard canadien, le club s'est maintenu en division 4, ratant de très peu sa promotion dans la division 3. Plus que jamais, le club peut compter sur une relève importante et de qualité grâce à un recrutement efficace et une visibilité accrue au Centre Récréoaquatique de Blainville.

Bien que l'équipe de compétition soit au cœur des activités du GAMIN, l'organisation partage son expertise dans le milieu aquatique en offrant des cours spécialisés tant aux enfants qu'aux adultes.

Mission du GAMIN

Le club GAMIN est une équipe de compétition orientée vers le développement de ses nageurs. Dans cet esprit, l'équipe est de catégorie développement.

- Le club GAMIN oriente ses efforts vers l'acquisition des techniques de nage.
- Le développement des nageurs doit être maintenu dans le respect de leur rythme d'apprentissage selon leur groupe d'âge, et cela en respectant le développement physique des jeunes. Par conséquent, le barème établi pour la formation des groupes doit être respecté.
- La natation doit être pratiquée pour le plaisir du sport, dans une ambiance cordiale tout en développant l'aspect social et le sens d'appartenance des nageurs au club.
- Les relations entre les nageurs et les entraîneurs doivent être faites dans le respect de tous, tout en conservant une bonne communication. Il va de soi que ces principes s'appliquent également dans les relations avec les parents.
- Les relations entre l'entraîneur en chef et ses assistants doivent être orientées vers un travail d'équipe en gardant une bonne communication et dans le respect des autres.

Coordonnées

Courrier	Centres d'entraînement	Site Internet
Centre Récréoaquatique de Blainville 190 rue Marie Chapleau Blainville (QC) J7C 0E7	Centre Récréoaquatique de Blainville 190 rue Marie Chapleau Blainville (Qc) J7C 0E7 Piscine de la Polyvalente Sainte-Thérèse Bloc sportif 401, boul. du Domaine Sainte-Thérèse (Qc) J7E 4S4	www.gamin.org

Conseil d'administration 2010-2011

PRÉSIDENT	Philippe Legault	p.legault@dsc.qc.ca
VICE-PRÉSIDENTE	Mireille Ladouceur	mireille.ladouceur@cssmi.qc.ca
TRÉSORIÈRE	Katia Mussel	katia.mussel@bellnet.ca
SECRÉTAIRE	Alain Turgeon	alain.turgeon@bellnet.ca
DIRECTRICE	Andrea Puodziunas	andreapk1@bell.net
DIRECTRICE	Élise Harel	eliseharel@hotmail.com
DIRECTRICE	Louise Choquette	idchoq@hotmail.com
DIRECTEUR	Martin Cardinal	martycardy@videotron.ca
DIRECTEUR	Marc Nadeau	marc.nadeau@abbott.com
DIRECTEUR & ENTRAÎNEUR-CHEF	Benjamin Poulin	benji@gamin.org

Entraîneurs

Benjamin Poulin Entraîneur

Membre de l'équipe du GAMIN de 1990 à 1998, Benjamin joint l'équipe nationale Junior du Canada en water-polo en 2002. En 2003, suite au Championnat du monde Junior en Italie, il prend en charge les groupes de niveau Provincial Développement au GAMIN afin de compléter l'équipe d'entraîneur. En 2005, il devient entraîneur-chef de GAMIN. Il a obtenu sa certification de Niveau 2 du PNCE en 2006. En avril 2007, sous sa direction, GAMIN gagne le championnat par équipe de la section 5, permettant ainsi au club de monter dans la section 4. De plus, il a réussi à maintenir le club dans cette même section 4 au cours des 4 dernières années

1990-1998	Nageur GAMIN
2001-2003	Membre de l'équipe Nationale Junior de water-polo
2003	Participation au Championnat du monde Junior de water-polo (<i>Italie</i>)
2004	2 ^{ème} aux Internationaux de France avec l'équipe senior
2003-2005	Assistant entraîneur GAMIN
2005-	Entraîneur-chef GAMIN

Jasmine Buissières-Rodrigue

Assistante-entraîneur

2003-2009

Nageuse GAMIN

2008-2009

Nageuse Club de natation Université McGill

2004-2006, 2007 et

Assistante-entraîneur GAMIN

2010-2011

Alexandre ArchambaultAssistant-entraîneur

Cassandra MaselliAssistante-entraîneur

Éliane SiroisAssistante-entraîneur

Certifications

Chaque entraîneur doit avoir les qualifications suivantes afin de superviser un nageur inscrit dans un club de compétition. Les qualifications requises sont exigées par la Fédération de Natation du Québec, Swimming/Natation Canada et Association Canadienne des entraîneurs.

Entraîneur-chef :

Certification de sauveteur national à jour (renouvelé aux 2 ans)

Niveau 2 du PNCE - Programme National de certification des entraîneurs

Membre de la Fédération du Québec

Membre de Association des entraîneurs de natation du Québec

Membre de l'ACEEN - Association Canadienne des entraîneurs et enseignants de natation (Niveau A ou P)

Assistant entraîneur :

Certification de sauveteur national à jour (renouvelé aux 2 ans)

Niveau 1 du PNCE (Programme National de certification des entraîneurs)

Membre de la Fédération du Québec

Membre de l'Association des entraîneurs du Québec

Membre de l'ACEEN - Association Canadienne des entraîneurs et enseignants de natation (Niveau B, C ou N)

Consignes du nageur

Générales

- Accéder à la piscine par l'accès des vestiaires, la porte donnant à l'entrée du bloc sportif est réservée au personnel
- Ne pas apporter de bijoux ou d'objets de valeur à l'entraînement ou en compétition
- Apporter un cadenas pour verrouiller le casier
- Se déchausser avant d'accéder sur la piscine (aucun soulier ou botte accepté)
- Jeter la gomme à mâcher avant toute activité physique
- Prévoir 2 casques de bain, 2 lunettes et au moins 1 maillot pour l'activité en piscine
- Identifier l'équipement du nageur (maillot, lunette, casque de bain, chandail, serviette...)
- Porter des vêtements convenables et confortables pour les activités à l'extérieur de la piscine

IMPORTANT : L'ASSIDUITÉ AUX PÉRIODES D'ENTRAÎNEMENT POUR TOUS LES NAGEURS EST UNE CONDITION DE RÉUSSITE POUR UN CLUB DE COMPÉTITION. L'EXIGENCE DE PARTICIPATION AUX ENTRAÎNEMENTS EST FIXÉ À 75%. LES ABSENCES DOIVENT ÊTRE MOTIVÉES. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU NAGEUR D'AVISER SON ENTRAÎNEUR LORS D'UNE ABSENCE PROLONGÉE.

À l'entraînement

Avant

Se présenter 5-10 minutes avant l'entraînement
Avoir son équipement (maillot, lunettes...)
Apporter une bouteille d'eau (contenant en plastique)
Faire son échauffement à sec
Participer à l'installation des câbles
Prendre le matériel nécessaire (planche, pull...)

Pendant

Respecter les entraîneurs ou le remplaçant
Respecter les autres nageurs
Respecter le matériel mis à la disposition du nageur
Respecter les installations (vestiaires, piscine...)
Utiliser le matériel adéquatement

Après

Ranger l'équipement (planche, pull, câbles...)
Agir de façon calme dans les vestiaires
Remettre aux parents la documentation lorsque applicable

En compétition

Générales

Se présenter 15 minutes avant l'échauffement
Porter maillot, casque de bain et chandail officiels du club 2011-2012

Faire preuve de discipline et d'esprit sportif
Respecter les officiels et organisateurs
Voir son entraîneur avant et après chaque épreuve
Porter les couleurs du club pour les cérémonies protocolaires

À l'extérieur

Respecter l'assignation des chambres
Tenir la chambre dans un état convenable
Respecter les accompagnateurs, chauffeur, personnel...
Respecter le couvre-feu
Respecter les horaires (repas, départ...)
Agir de façon civilisée et avoir un langage adéquat
Ne pas s'absenter ou quitter les lieux sans autorisation
Rester avec les membres de l'équipe

Consignes des parents

- Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) avant et après chaque entraînement. Les nageurs deviennent sous la responsabilité de GAMIN à partir du moment qu'ils se présentent à leur entraîneur sur le bord de la piscine. Il serait souhaitable que les parents s'assurent que leur enfant ait rejoint son groupe avant de quitter la piscine et qu'ils soient de retour avant la fin de l'entraînement. De cette façon, chaque nageur bénéficie d'un encadrement sécuritaire en tout temps
- Assurer le transport de leur(s) enfant(s) avant et après chaque activité
- Remettre les paiements exigés reliés aux activités du nageur (inscription, compétition, hébergement, transport...)
- Pour une rencontre avec un entraîneur, prendre rendez-vous afin de respecter les périodes d'entraînement
- Faire preuve de respect envers les intervenants
- Étant donné qu'il n'y a pas d'estrades à la PST, l'accès à la piscine est réservée lors de périodes identifiées seulement (portes ouvertes, évaluations et compétitions). Il y a des estrades au Centre Récréoaquatique de Blainville
- Participer au programme d'auto-financement du Club.

Procédures disciplinaires

Selon la nature et la gravité de l'indiscipline ou de l'infraction, les procédures suivantes seront entreprises :

1. L'entraîneur avise le nageur
2. L'entraîneur communique avec les parents pour les informer du problème
3. Le nageur est suspendu pour une période d'une (1) semaine
4. Suite à la décision du comité de discipline, le nageur est suspendu du club pour une période déterminée par le Comité

Note : aucun remboursement lors de la période de suspension

Tarifications et règlements

Tarifications 2011-2012*

	Cotisation entraînement	Affiliation	Équipement (1)	Frais inscription (2)	Auto-financement (3)	Fonds compétition (4)	Coûts des plateaux	Sous-Total	Subvention des villes	Total
Initiation	\$400	\$75	\$40	\$25	\$100	\$75	\$500	\$1,240	(\$500)	\$740
Développement 1	\$450	\$110	\$125 (1)	\$110	\$100	\$300	\$655	\$1,850	(\$500)	\$1,350
Développement 2	\$500	\$110	\$125 (1)	\$110	\$100	\$300	\$655	\$1,900	(\$500)	\$1,400
Relève	\$550	\$110	\$125 (1)	\$110	\$100	\$350	\$655	\$2,000	(\$500)	\$1,500
Performance	\$600	\$110	\$125 (1)	\$110	\$100	\$400	\$655	\$2,100	(\$500)	\$1,600

*Le statut de résident est réservé aux nageurs de Blainville, Rosemère, Sainte-Thérèse, Boisbriand et Lorraine.

Depuis septembre 2009, tout nouveau nageur d'une autre ville que celles mentionnées ci-dessus sera considéré comme non résident et sera assujéti à une surprime équivalente au coût des plateaux soit \$500.

Les reçus pour fins d'impôt émis par le Club seront faits au nom du parent payeur.

De plus, lors de l'inscription, tous les nageurs doivent obligatoirement fournir leur numéro de carte du citoyen. Ce numéro est disponible à l'hôtel de ville de chacune des villes partenaires

(1) Inclus bonnet de bain, chandail et maillot. Pour le groupe initiation, l'équipement comprend un bonnet et un chandail.

(Équipement supplémentaire en vente par le club GAMIN)

(2) Le montant maximum par famille est fixé à 220 \$ pour les frais d'inscription

(3) Autofinancement remboursable (montant par famille)

(4) Montant forfaitaire. Tout dépassement sera facturé au nageur

Répartition des paiements

Groupes	10 sept 11	1 oct 11	1 nov 11	1 déc 11	1 jan 12	1 fév 12	1 mar 12	1 avr 12	1 mai 12	1 juin 12
Initiation	\$340*	-	\$100	-	\$100	-	\$100	-	\$100	-
Développement 1	\$450*	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100
Développement 2	\$500*	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100
Relève	\$600*	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100	\$100
Performance	\$610*	\$110	\$110	\$110	\$110	\$110	\$110	\$110	\$110	\$110

* Sont inclus dans le paiement de septembre : frais d'inscription, affiliation, équipement, autofinancement remboursable et un versement à la cotisation d'entraînement

Cotisation d'entraînement

Le paiement permet l'accès à la piscine et aux entraînements. Le paiement de la cotisation d'entraînement s'échelonne de septembre à juin. Des chèques post datés devront obligatoirement être remis lors de l'inscription afin de faciliter la gestion des inscriptions.

Affiliation ou enregistrement FNQ

Tous les participants inscrits dans un club affilié à la Fédération de Natation du Québec doivent être inscrits sous le statut de nageur affilié ou enregistré.

Les nageurs sont alors couverts par une assurance lors des entraînements et compétitions et s'assurent de faire reconnaître leurs performances afin d'accéder aux différents niveaux de participation offerts.

Ces frais sont payables en entier au moment de l'inscription et sont non remboursables.

Nageur enregistré : Ce statut permet aux nageurs de niveau Pré-Ligue et Novice de participer aux rencontres régionales de l'Association Mauricie-Lanaudière-Laurentides-Laval sanctionnées par la FNQ. Le nageur ne peut pas participer à d'autres événements avant d'avoir atteint les standards de compétition et payer la cotisation de nageur affilié.

Nageur Affilié : Ce nageur peut participer aux rencontres régionales, provinciales et nationales. Il peut prendre part à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la FNQ incluant les Festivals et Championnats.

Équipement

Deux casques de bain, un chandail aux couleurs de l'équipe et un maillot de compétition (à l'exclusion du groupe Initiation) sont remis à chaque nageur suite au paiement lors de l'inscription. Pour les nageurs du groupe Initiation, un chandail et un casque de bain leur seront remis. L'équipement nécessaire pour les entraînements, les compétitions ou activités de l'équipe est au frais du nageur.

Les achats spéciaux effectués au GAMIN doivent être payés sur réception.

L'équipement officiel 2011-2012 de GAMIN doit obligatoirement être porté lors des compétitions.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription servent à la gestion des dossiers des nageurs et le fonctionnement des activités du club. Ils sont payables en entier lors de l'inscription et sont non remboursables.

Fonds de compétition

Les fonds de compétition permettent d'inscrire les nageurs aux différents événements inscrits au calendrier. Les montants servent uniquement à l'inscription des épreuves du nageur. Les frais de transport, d'hôtel, de repas et d'équipement ne sont pas inclus.

Les versements du fonds de compétition sont répartis en paiements égaux d'octobre à juin.

Le montant est calculé en fonction du niveau de participation du nageur et est ajusté au besoin au courant de la saison afin de permettre de terminer le calendrier en cours.

Sauf pour le groupe Initiation, tout montant restant aux fonds du nageur sera remboursé à la fin de la saison.

Surcharge aux frais d'inscription

Conformément aux politiques municipales des villes de la M.R.C. Thérèse-de-Blainville, une surcharge équivalente au coût des plateaux calculé annuellement sera appliquée au montant de base de la cotisation d'entraînement pour tout nageur non-résidant des villes suivantes : Blainville, Boisbriand, Lorraine, Sainte-Thérèse et Rosemère.

Politique familiale

Pour les familles ayant plus d'un nageur inscrit, une réduction de 10% est accordée sur la cotisation d'entraînement du second nageur et de 15% pour les nageurs additionnels, allant du plus vieux au plus jeune. L'escompte ne s'applique pas au nageur le plus âgé.

Transport, hébergement et repas

Le transport (location, essence et assurances), l'hébergement et les repas sont au frais du nageur pour toutes les compétitions ou activités à l'extérieur.

Les frais doivent être acquittés avant le départ.

Changement de groupe

Si en cours de saison, un nageur change de groupe d'entraînement ou de niveau de compétition, il devra payer la différence de tarification (cotisation d'entraînement et fonds de compétition).

Chèque retourné par l'institution financière

Des frais de 25,00 \$ par chèque retourné seront ajoutés au montant du paiement dû.

Mode de paiement

Argent comptant ou par chèque à l'ordre de GAMIN

Autofinancement et dépôt non-remboursable

GAMIN organise plusieurs activités d'autofinancement comme l'emballage chez Super C et le nago-thon. Les profits générés supportent les activités de GAMIN et réduisent d'autant les frais d'inscriptions. Toutefois la plus importante levée de fonds demeure la vente des caisses de vin. Au cours des dernières années, une très grande proportion des caisses de vin a été vendue par quelques parents seulement et 50% des familles n'ont pas participé à la vente. Afin d'assurer la continuité de cette importante source de revenu et d'assurer un partage équitable de l'effort de vente, un dépôt de \$100 par famille non-remboursable est exigible à l'inscription. Il n'y a qu'un seul dépôt de 100 \$ par famille. Cette somme sera appliquée à l'achat de la première caisse de vin par cette famille. Les modalités de la vente seront communiquées à l'automne.

Politique de remboursement

Les frais d'inscription, l'inscription à la FNQ (enregistrement ou affiliation), l'équipement et le mois courant de la cotisation d'entraînement ne sont pas remboursables. Le solde du fonds de compétition est remboursé en entier en autant que le nageur n'est pas déjà inscrit à une compétition.

Pour le groupe Initiation, la cotisation payée pour la session en cours n'est pas remboursable. Tout montant en souffrance sera retenu sur le remboursement final.

Inscriptions aux compétitions

Les parents doivent aviser par écrit (lettre ou courrier électronique) et ce, un mois avant l'événement, que le nageur ne participera pas à une compétition. Dans le cas contraire, le nageur sera automatiquement inscrit à toutes les compétitions inscrites au calendrier selon son niveau et les frais d'inscription (épreuves, transport, hébergement) seront imputés aux nageurs.

Les frais d'inscription aux compétitions ne sont pas remboursables.

Tout nageur qui n'a pas participé à 75% des périodes d'entraînement peut se voir refusé l'inscription à une ou aux compétitions. La décision est prise par le Conseil d'administration sur recommandation de l'entraîneur-chef.

Compétitions organisées par le Club

En novembre et en mars, le club GAMIN organise deux compétitions de niveau provincial. La réussite de ces événements dépend du soutien et de la participation des parents. **Il est donc essentiel que les parents répondent à la demande de bénévolat comme ils s'y sont engagés.** La participation des nageurs à cette compétition est obligatoire.

Affiliation du club

Le club GAMIN est affilié à la Fédération de natation du Québec (FNQ) ce qui lui permet de bénéficier de différents services et ainsi participer au réseau de compétitions régionales, provinciales et nationales.

De plus, le club peut obtenir des sanctions de la FNQ afin d'organiser des compétitions permettant ainsi une source de financement et favoriser la visibilité de l'organisation.

Association régionale

L'Association régionale Mauricie-Laval-Laurentides-Lanaudière a été constituée en septembre 2003 suite aux changements apportés par la FNQ dans le découpage des régions au Québec où l'on retrouve 18 régions réparties dans 11 associations régionales.

Les nageurs sont invités à des rencontres à l'intérieur de l'Association afin de démontrer les habiletés développées à l'entraînement.

L'AMLL assure un niveau de participation des nageurs développement (Pré-Ligue, Novice et Provincial Développement) dans la région. Les clubs des villes suivantes font partie de cette association :

Région Mauricie
Trois-Rivières
Shawinigan

Région Laval
Laval

Région Laurentides
GAMIN (Mille-Îles)
Saint-Eustache
Saint-Jérôme
Mont-Laurier

Région Lanaudière
Repentigny
Terrebonne

Ligue estivale de natation

La région des Milles-Îles compte (4) piscines extérieures, (1) piscine intérieure et (1) club privé offrant aux jeunes la possibilité de continuer la natation durant l'été. Un circuit de (6) rencontres régionales est prévu dans chacune des installations dont (1) championnat.

Le GAMIN, en partenariat avec les villes impliquées, offre un support technique aux nageurs et assure une visibilité pour le club.

Les nageurs désirant s'inscrire peuvent s'informer des modalités à la piscine ou à l'hôtel de Ville de leur ville respective.

Piscine municipale de Rosemère	339 Grande-Côte	(450) 621-1665	Hôtel de Ville	(450) 621-3500
Piscine municipale de Sainte-Thérèse	Parc Richelieu	(450) 434-2489	Hôtel de Ville	(450) 434-1440
Piscine municipale de Lorraine	33 D'Orléans	(450) 621-5101	Hôtel de Ville	(450) 621-8550
Curling Club de Rosemère	224 Grande-Côte	(450) 437-1374	Hôtel de Ville	(450) 621-3500
Piscine municipale de Boisbriand	Parc Pellerin	(450) 430-6196	Hôtel de Ville	(450) 437-2727
Centre Récréo-aquatique de Blainville	190 rue Marie Chapleau	(450) 434-5205	Hôtel de Ville	(450) 434-5200

Annexe 1 (à titre indicatif, sujet à changement sans préavis)

Groupe Aquatique Mille-Îles-Nord (GAMIN)
Horaire d'entraînement des groupes de Natation

Saison 2011-2012

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					Voie Olympique
					15h00-16h15 P.S.T
Initiation		Initiation		Initiation	
Piscine (PST) 18h30-19h30 2 couloirs		Piscine (PST) 18h00-19h00 2 couloirs		Piscine (PST) 18h30-19h30 2 couloirs	
Développement 1 (gr1)	Développement 1 (gr1)		Développement 1 (gr1)	Développement 1 (gr1)	Développement 1 (gr1)
	Piscine (PST) 18h30-20h00 2 couloirs		Piscine (PST) 18h30-20h00 2 couloirs	Piscine 17h30-18h30 2 couloirs	Piscine 7h30-9h30 2 couloirs
Développement 1 (gr2)	Développement 1 (gr2)		Développement 1 (gr2)	Développement 1 (gr2)	Développement 1 (gr2)
	Piscine (PST) 18h30-20h00 2 couloirs		Piscine (PST) 18h30-20h00 2 couloirs	Piscine 18h30-19h30 2 couloirs	Piscine 7h30-9h30 2 couloirs
Développement 2	Développement 2	Développement 2		Développement 2	Développement 2
Piscine 17h30-19h30 2 couloirs	Piscine 18h00-19h30 2 couloirs	Piscine 17h30-19h30 2 couloirs		Piscine 18h30-20h00 2 couloirs	Piscine 7h30-9h30 2 couloirs
Relève	Relève		Relève	Relève	Relève
Piscine 17h30-19h30 2 couloirs	Piscine 17h30-19h30 2 couloirs		Piscine 17h30-19h30 2 couloirs	Piscine 17h30-19h30 2 couloirs	Piscine (PST) 7h00-10h00 2 couloirs
Performance	Performance	Performance	Performance	Performance	Performance
Piscine 17h00-19h30 1couloir	Piscine 17h30-19h30 1 couloir	Piscine 17h00-19h00 1couloir	Piscine 17h30-19h30 1 couloir	Piscine 17h30-19h30 1 couloir	Piscine (PST) 7h00-10h00 1 couloir
Initiation	3 heures	Développement 1 (gr2)	6 heures	Relève	11 heures
Développement 1 (gr1)	6 heures	Développement 2	9 heures	Performance	13 heures 30

Tous les entraînements ont lieu au Centre Récréoaquatique de Blainville sauf lorsqu'indiqué PST (Polyvalente Ste-Thérèse)